



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 6 juin 2022

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 6 juin 2022 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame la maire	Louise Chamberland
Mesdames les Conseillères	Jennifer Ouellet (poste 2) Virginie St-Pierre-Gagné (poste 3) Annick D'Amours (poste 4) Chantal Boily (poste 6)
Monsieur le Conseiller	Benoit Harton (poste 5)

ABSENCE

Monsieur le Conseiller	Cédric Valois-Mercier
------------------------	-----------------------

Monsieur Alain Desjardins, directeur général par intérim est également présent.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

128.06.22

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la maire présente et fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 165 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2022
 - 4.3 Soumissions pour l'émission de billets pour le refinancement d'emprunt au montant de 165 000 \$
 - 4.4 Dépôt et acceptation du rapport financier 2021 audité
 - 4.5 Dépôt des formulaires d'engagement de confidentialité concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Pacôme
 - 4.6 Autorisation de signature pour la modification du contrat de travail à Mme Gina Lévesque suite à un ajustement salarial
 - 4.7 Résolution pour la fermeture du bureau municipal pour la période du 31 juillet au 6 août 2022
 - 4.8 Embauche de M. Michel Martin directeur adjoint aux opérations
 - 4.9 Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2022
 - 4.10 Remplacement de la résolution no 199.10.20 concernant la borne sèche pour le service incendie
 - 4.11 Remplacement de la résolution no 116.05.22 concernant la soumission des plaques nos civiques

- 4.12 Ajustement salarial – M. René Lizotte
- 5. Demande de contribution financière, entente et appuis**
- 5.1 Municipalité St-Gabriel -Entente de fourniture de services relatif au réseau d'égouts desservant 4 immeubles de la Municipalité de Saint-Pacôme
- 5.2 Fondation Charles-Bruneau : Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau
- 5.3 Relais pour la vie local pour La Pocatière – Demande de don
- 5.4 Adhésion à la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet
- 6. Travaux publics et voirie**
- 6.1 Soumission pour la location d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs et divers autres travaux municipaux
- 6.2 Soumission pour la réparation du pavage dans diverses rues municipales
- 6.3 Suspension des travaux de pulvérisation de la chaussée du Chemin Nord-du-Rocher et de la rue Grand'Maison
- 6.4 Offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour le remplacement du ponceau sur le Chemin Nord-du-Rocher
- 7. Embellissement, hygiène du milieu et collectivité**
- 7.1 Soumission pour réaliser 4 forages exploratoires pour le P5
- 7.2 Soumission pour l'achat d'une génératrice pour le réservoir PL1-PL2 situé au Centre d'hébergement D'Anjou
- 7.3 Embauche du personnel pour le camp de jour 2022
- 7.4 Résolution autorisant la modification de l'entente intermunicipale relative à l'organisation, l'achat d'immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion du transport des matières résiduelles entre les municipalités de Saint-Pacôme, de Saint-Gabriel-Lalemant, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Saint-Onésime-d'Ixworth et de Rivière-Ouelle
- 8. Aménagement, urbanisme et développement**
- 8.1 Soumission pour la réfection de la toiture de la bibliothèque
- 8.2 Demande de permis pour le 172, rue du Faubourg
- 8.3 Demande de permis pour le 196. Boul. Bégin
- 9. Avis de motion et règlement**
- 9.1 Avis de motion du règlement numéro 362
- 9.2 Dépôt du projet de règlement numéro 362
- 10. Point d'information de la Municipalité**
- 11. Correspondances**
- 12. Période de questions**
- 13. Varia**
- 14. Levée de la séance**

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 6 juin 2022

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

129.06.22

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MAI 2022

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

130.06.22

4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général intérimaire à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022, totalisant une somme de **142 434,55 \$** tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Alain Desjardins, directeur général par intérim, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 juin 2022.

131.06.22

4.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 165 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billets pour un montant total de 165 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
310	165 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la maire et le greffier-trésorier
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	30 500 \$	
2024.	31 700 \$	
2025.	33 000 \$	
2026.	34 200 \$	
2027.	35 600 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

132.06.22

4.3 SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 165 000 \$

Date d'ouverture :	6 juin 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juin 2022
Montant :	165 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2022, au montant de 165 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 500 \$	3,50000 %	2023
31 700 \$	3,85000 %	2024
33 000 \$	3,95000 %	2025
34 200 \$	4,05000 %	2026
35 600 \$	4,40000%	2027

Prix : 98,03000 Coût réel :4,79450 %

2 - CD DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE

30 500 \$	4,86500 %	2023
31 700 \$	4,86500 %	2024
33 000 \$	4,86500 %	2025
34 200 \$	4,86500 %	2026
35 600 \$	4,86500 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,86500 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2022 au montant de 165 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 310. Ces billets sont émis au prix de 98,03000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

133.06.22

4.4 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021 AUDITÉ

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2021 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

4.5 DÉPÔT DES FORMULAIRES D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

M. Alain Desjardins, directeur général par intérim dépose les formulaires d'engagement de confidentialité concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Pacôme.

134.06.22

4.6 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL À MME GINA LÉVESQUE SUITE À UN AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 107.05.22, le Conseil municipal accordait un ajustement salarial à Mme Gina Lévesque, secrétaire administrative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur général par intérim, monsieur Alain Desjardins à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme la modification du contrat de travail de madame Gina Lévesque.

135.06.22

4.7 RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité prennent leurs vacances estivales durant le congé de la construction et que plusieurs partenaires municipaux, fournisseurs et commerces ferment leurs portes durant cette même période.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER que le bureau municipal soit fermé pour la semaine du 31 juillet au 6 août 2022 soit pour une période de cinq jours ouvrables, mais que les services techniques, voirie et aqueduc demeurent ouverts afin de continuer à répondre aux besoins de la population de Saint-Pacôme.

136.06.22

4.8 EMBAUCHE DE M. MICHEL MARTIN À TITRE DE DIRECTEUR ADJOINT AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de Mme Andréane Collard-Simard, M Alain Desjardins a accepté de prendre l'intérim au poste de directeur général à mi-temps soit 20 heures/semaine et qu'il considère diminuer ce nombre d'heures durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de nombreuses publications de l'offre d'emploi de directeur général, aucune candidature n'a été reçue à ce jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs projets de grande importance dont certains pour le maintien des services d'aqueduc et d'égout qui doivent avancer et qu'à 20 hres/ semaine, il n'est pas possible pour M. Desjardins de faire tout le travail requis.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'embauche de M. Michel Martin à titre de directeur adjoint aux opérations municipales, à mi-temps sur une base temporaire jusqu'à l'embauche d'un Directeur Général à temps plein afin d'accomplir une partie des tâches liées aux opération municipales.

D'AUTORISER le directeur général par intérim, monsieur Alain Desjardins à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme le contrat de travail de monsieur Michel Martin, selon les conditions entendues.

L'entrée en fonction de M. Michel Martin est prévue pour le 6 juin 2022.

4.9 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIFS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2022

Monsieur Alain Desjardins, directeur général par intérim dépose l'état des résultats comparatifs 2021-2022 de la Municipalité de Saint-Pacôme pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

4.10 REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 199.10.20 - NOUVELLE BORNE SÈCHE POUR LE SERVICE INCENDIE

137.06.22

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 199.10.20 annonçait qu'un budget de 1 000 \$ était réservé pour le projet d'installer une borne sèche qui permettrait au service d'incendie d'avoir un site de remplissage pour leurs autopompes et que ces fonds seraient puisés dans le surplus libre (59 11000 000) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable, il est nécessaire que la résolution soit remplacée afin que cette dépense soit financée par le surplus reporté sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution no 199.10.20 soit remplacée ;

QUE cette dépense au montant de 968,12 \$ taxes incluses soit financée par le surplus reporté sécurité civile (5 51650 0002).

138.06.22

4.11 REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 116.05.22 – SOUMISSION PLAQUES NOS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 116.05.22 annonçait que l'ensemble des coûts pour l'achat de plaques de nos civiques, poteaux et installation soit défrayé par le surplus non affecté (59 11000 000) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable, il est nécessaire que la résolution soit remplacée afin que cette dépense soit financée par le surplus reporté sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution no 116.05.22 soit remplacée ;

QUE cette dépense au montant de 2 072,43 \$ taxes incluses soit financée par le surplus reporté sécurité civile (5 51650 0002).

139.06.22

4.12 AJUSTEMENT SALARIAL – M. RENÉ LIZOTTE

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à un ajustement de salaire en regard des salaires octroyés ailleurs pour le même type de travail fait par l'employé municipal M. René Lizotte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ajustement du salaire de M. René Lizotte selon les conditions entendues, et ce, à compter du 6 juin 2022.

5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, ENTENTE ET APPUIS

140.06.22

5.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL – ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIF AU RÉSEAU D'ÉGOUTS DESSERVANT 4 IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

CONSIDÉRANT QU'il y a 4 propriétés situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme desservies par le réseau d'égout de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne peut taxer directement des propriétaires d'une autre municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une entente de fourniture de service d'égout doit être signée entre les deux municipalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'entente de fourniture de services d'égout desservant les 4 immeubles de la Municipalité de Saint-Pacôme ci-après décrits :

42, rue Lavoie
44, rue Lavoie
44A, rue Lavoie
46, rue Lavoie

QUE la première facturation pour la fourniture de services d'égout débute en 2023.

D'AUTORISER la maire Mme Louise Chamberland et le directeur général par intérim M. Alain Desjardins, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, l'entente de fourniture de service d'égout.

141.06.22

5.2 FONDATION CHARLES-BRUNEAU : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

CONSIDÉRANT QUE du 2 au 8 juillet 2022, aura lieu la 26^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à procurer aux enfants atteints

du cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes effectueront un passage dans la Municipalité de Saint-Pacôme le mardi 5 juillet 2022 de 11 h 13 à 11 h 55 environ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme autorise le passage de l'événement Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire le mardi 5 juillet prochain.

QUE, si les cyclistes doivent circuler sur une route de juridiction provinciale, la Fondation Charles-Bruneau devra obtenir un permis d'événements spéciaux délivré par le ministère des Transports.

142.06.22

5.3 RELAIS POUR LA VIE LOCAL DE LA POCATIÈRE - DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin prochain, de 18 h à minuit, se tiendra le Relais pour la vie de La Pocatière pour un avenir sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est d'une grande importance pour la région, car il donne l'espoir à tous les Québécoises et les Québécois que la vie est plus grande que le cancer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 50 \$ au Relais pour la vie de La Pocatière afin de soutenir les personnes atteintes du cancer.

143.06.22

5.4 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA - L'ISLET

CONSIDÉRANT QU'une Chambre de commerce a pour mission de créer, développer et maintenir un réseau d'affaires actif, représentatif et dynamique qui participe au développement socio-économique de son milieu.

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de se faire entendre dans la défense des intérêts communs du Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat avec les différents intervenants augmente le poids de nos propos et nous donne la possibilité d'émettre notre opinion ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Kamouraska-L'Islet constitue un excellent médium pour atteindre ces objectifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la Chambre de commerce de Kamouraska-L'Islet, pour un montant de 113,30 \$ (35 \$ plus 0,05 \$/1566 résidents) plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de l'année 2022.

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

144.06.22

6.1 SOUSSION POUR LA LOCATION D'UN TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN DE TROTTOIRS ET DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le tracteur de la Municipalité de marque New Holland année 2011 modèle T4050F (environ 5600 hres) nécessite d'importantes réparations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à quatre entrepreneurs pour la location d'un tracteur pour l'entretien de trottoirs et autres travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts proposés suivants sont avant taxes :

Location d'un tracteur			
Soumissionnaires	Mensuel	Garantie base#	Garantie PowerTrain
Thiboutot – Kubota	992,00 \$	5 ans 5000 hres	6 ans 5 000 hres
SAM – Case	1 164,01 \$	2 ans 2000 hres	5 ans 4000 hres
Avantis New Holland	1 635,00 \$	2 ans 2000 hres	5 ans 4000 hres
John Deere Groupe JLD – Lague	1 281,75 \$ 500 hres/an	2 ans 2000 hres	5 ans 4000 hres Franchise 250 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la location d'un tracteur Kubota auprès Garage N. Thiboutot inc. selon la soumission datée du 6 mai 2022 au montant de 992 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien des trottoirs et divers travaux municipaux.

QUE M. Alain Desjardins, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de l'année 2022.

145.06.22

6.2 SOUSSION POUR LA RÉPARATION DU PAVAGE DANS DIVERSES RUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève ni du gouvernement du Québec, ni du gouvernement du Canada, ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier local relève de la responsabilité de la municipalité et a pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à deux entrepreneurs pour la réparation du pavage dans diverses rues municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts proposés suivants sont avant taxes :

Réparation pavage diverses rues municipales	
Soumissionnaires	Montant avant taxes
Pavage Cabano	13 046,00 \$
Pavage Francoeur	16 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER que les travaux pour la réparation du pavage dans diverses rues municipales soit octroyée à Pavage Cabano au montant de 13 046,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE M. Alain Desjardins, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de l'année 2022.

146.06.22

6.3 SUSPENSION DES TRAVAUX DE PULVÉRISATION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN NORD-DU-ROCHER ET DE LA RUE GRAND'MAISON

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 118.05.22, le Conseil municipal accordait un contrat à l'entreprise BML pour la pulvérisation d'asphalte pour améliorer l'état de la chaussée du Chemin Nord-du-Rocher et de la rue Grand'Maison ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition signée par les résidents du Chemin Nord-du-Rocher et de la rue Grand'Maison a été déposée demandant de conserver la route dans son état actuel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suspendre les travaux de pulvérisation de la chaussée dans le secteur du Chemin Nord-du-Rocher et de la rue Grand'Maison.

147.06.22

6.4 OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN NORD-DU-ROCHER

CONSIDÉRANT les dommages causés par la crue des eaux printanière qui ont complètement couper en deux parties le Chemin Nord-du-Rocher qui se situe sur la rive sud de la Rivière Ouelle ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la voie d'accès vers la borne sèche située sur la rive de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'intervention d'incendie, cette borne est la principale source d'alimentation en eau en cas d'incendie aux installations de l'entreprise Érablières des Alléghanys Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec cette entreprise garantissant l'accès en tout temps à cette installation ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer les réparations nécessaires afin de remplacer ledit ponceau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services datée du 30 mai 2022 de la firme Bouchard Service conseil pour l'élaboration des plans et devis nécessaires pour le remplacement du ponceau sur le Chemin Nord-du-Rocher au montant de 4 760\$ plus les taxes applicables.

QUE M. Alain Desjardins, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de l'année 2022.

7. EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

147.06.22

7.1 SOUMISSION POUR RÉALISER 4 FORAGES EXPLORATOIRES POUR LE P5

CONSIDÉRANT QUE les puits P3 et P4 doivent être nettoyés afin de maintenir les opérations du service d'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Pacôme ;

CONSIDÉRANT QU'une source d'eau alternative doit être disponible lors des opérations de nettoyage pour ne pas mettre en péril l'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire des puits exploratoires afin de déterminer le meilleur emplacement possible pour la nouvelle source d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres

sur invitation à sept entrepreneurs pour la réalisation de quatre (4) forages exploratoires pour le P5 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

Quatre Forages exploratoires pour le P5	
Soumissionnaires	Montant avant taxes
Les Forages L.B.M.	70 580 \$
Bernard Lizotte & Fils inc.	Non déposée
Samson & Frères	Non déposée
Les Puits du Québec inc.	Non déposée
Forage FTE	Non déposée
Puitbec	Non déposée
C.G. Thériault	Non déposée

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER que la réalisation de quatre (4) forages exploratoires pour le P5 soit octroyée à Les Forages L.B.M. selon la soumission datée du 25 mai 2022 pour un montant de 70 580 \$ plus les taxes applicables.

QUE M. Alain Desjardins, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

QUE la dépense soit financée par la TECQ 2019-2023.

148.06.22

7.2 SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE RÉSERVOIR PL1 - PL2 SITUÉ AU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ANJOU

CONSIDÉRANT QUE si une panne électrique survenait dans le secteur du Centre d'hébergement D'Anjou, il est impératif que la Municipalité puisse continuer d'offrir le service d'alimentation en eau de ces résidents ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une génératrice pour le réservoir PL1 et PL2 pourrait assurer l'approvisionnement en eau potable en tout temps en cas de panne électrique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à deux entrepreneurs pour l'achat d'une génératrice pour le réservoir PL1 et PL2 situé au Centre d'hébergement d'Anjou ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

Génératrice	
Soumissionnaires	Montant avant taxes
Jalbertech	37 500 \$
Gaétan Bolduc & Associés inc.	38 899,66 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'achat d'une génératrice groupe électrogène 62 KVA complète avec inverseur automatique 347/600 selon la soumission datée du 28 avril 2022, pour un montant de 37 500,00 \$ plus les taxes applicables pour le réservoir PL1 et PL2 situé au Centre d'hébergement D'Anjou.

L'installation n'est pas comprise dans le prix de la soumission.

QUE la présente dépense soit défrayée à même le budget 2022 et par le surplus accumulé.

149.06.22

7.3 **EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que le camp de jour soit offert aux enfants et que l'embauche du personnel est nécessaire pour la bonne continuité de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a retenu les candidatures de deux (2) jeunes pour couvrir les besoins en personnel au camp de jour pour la période estivale 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour 2022 :

Anaëlle Blondeau	Monitrice
Anabelle Laliberté	Monitrice

La durée de l'emploi sera du 27 juin au 12 août 2022

QUE des sorties seront offertes aux jeunes inscrits au camp de jour de Saint-Pacôme en collaboration avec Ville Saint-Pascal et seront négociées à la pièce.

QUE M. Alain Desjardins, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme le contrat d'embauche temporaire du personnel pour le camp de jour 2022 selon les conditions d'emploi entendues.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de l'année 2022.

150.06.22

7.4 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION, L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS, L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE GESTION DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PACÔME, DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT, DE SAINTE-ANNE-DE-LA POCATIÈRE, DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH ET DE RIVIÈRE-OUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et la Municipalité de Rivière-Ouelle désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour modifier l'entente relative à l'organisation, l'achat d'immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion du transport des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme autorise la modification de l'entente relative à l'organisation, l'achat d'immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion du transport des matières résiduelles avec les municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, de Sainte-Anne-de-la-

Pocatière, de Saint-Onésime-d'Ixworth et de Rivière-Ouelle. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le maire et le greffier trésorier par intérim sont autorisés à signer ladite entente.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

151.06.22

8.1 SOUSSION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit refaire l'étanchéité de la toiture de la bibliothèque municipale Mathilde-Massé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à deux entrepreneurs pour la réfection de la toiture de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

Réfection toiture de la bibliothèque	
Soumissionnaires	Montant avant taxes
Construction Pierre Bonenfant	8 495 \$
Construction Stéphane Charest.	19 650 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme autorise que les travaux de réfection d'étanchéité soient octroyés à Construction Pierre Bonenfant selon la soumission datée du 12 mai 2022 pour un montant de 8 495 \$, plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de l'année 2022.

152.06.22

8.2 DEMANDE DE PERMIS POUR LE 172, RUE DU FAUBOURG

CONSIDÉRANT QUE Mme Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et en environnement a présenté lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mai 2022, une demande de permis pour le 172, rue du Faubourg.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire construire une clôture de 2M de hauteur maximale en cour arrière et latérale fait en bois teint de la même couleur (bourgogne) que le balcon de la résidence et les poteaux de coin noirs.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire faire l'ajout d'une remise en cour latérale.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les critères du PIIA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'émission du permis pour le 172, rue du Faubourg tel que présenté.

153.06.22

8.3. DEMANDE DE PERMIS POUR LE 196, BOULEVARD BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE Mme Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et en environnement a présenté lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mai 2022, une demande de permis pour le 196, boul. Bégin;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire remplacer la porte avant de la résidence de la même teinte (rouge) que la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront ajoutés à même le permis émis suite à la résolution no 254-12-20 adoptée par le Conseil municipal en date du 7 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les critères du PIIA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'émission du permis pour le 196, boul. Bégin tel que présenté

9. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

9.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Benoit Harton, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 362 visant à modifier le règlement numéro 224 relativement aux frais de déplacement et repas des employés municipaux

9.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362

Benoit Harton dépose le projet de règlement numéro 362 visant à modifier le règlement numéro 224 relativement aux frais de déplacement et repas des employés municipaux



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Règlement numéro 362

Règlement 362 visant à modifier le règlement numéro 224 relativement aux frais de déplacement et repas des employés municipaux

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier les frais de déplacement pour ses employés ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par _____ lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 362 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de : Règlement 362 visant à modifier le règlement numéro 224 relativement aux frais de déplacement et repas des employés municipaux.

ARTICLE 3

Le règlement no 224 est modifié de la manière suivante :

En modifiant l'article 7 concernant les frais de transport – automobile personnelle

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule personnel de l'employé est de 0,55 \$/km.

ARTICE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE _____^e JOUR DE JUILLET 2022.

Louise Chamberland
Maire

Alain Desjardins
Directeur général par intérim

10. POINT D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

11. CORRESPONDANCE

- 1. Ministère des Transports :** Accusé réception de la résolution no 082.04.22 pour l'autorisation de faire l'installation de feux rectangulaires Kali-Flash à l'intersection du boul. Bégin (route 230) et de la rue Caron. Une analyse du secteur visé incluant certains relevés de terrain sera fait au cours de la saison estivale 2022.
- 2. MRC de Kamouraska :** Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments et en environnement pour le mois d'avril
- 3. CPTAQ :** Décision rendue dans le dossier Nord-du-Rocher soit l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture pour l'installation d'une station de pompage et d'une génératrice soit une superficie d'environ 122 mètres correspondant à une partie du lot 4 319 554 et autorise aussi les servitude permanente (sur les lots 4 318 947 et 4 319 549) et temporaire (lot 4 318 947)
- 4. Projection 16-35 ans :** demande pour devenir membre ou à renouveler l'adhésion œuvrant auprès des jeunes depuis 37 ans
- 5. Les P'tits Gobe-Lait :** Campagne de financement 2022
- 6. Table de concertation bioalimentaire Bas-Saint-Laurent :** demande d'adhésion annuelle 100 \$
- 7. Club de gymnastique Gymagine :** Demande de contribution pour le spectacle annuel qui se tiendra le 11 juin prochain au Centre Bombardier
- 8. Fondation du Cégep de La Pocatière :** Campagne annuelle de financement
- 9. Association pulmonaire du Québec :** Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022
- 10. Ministère des Affaires municipales :** Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec ; la quote-part reçue est de 20 768 \$
- 11. Société Nationale de l'Est du Québec :** Confirmation d'une aide financière de 2 400 \$ pour l'organisation des festivités entourant la Fête nationale
- 12. MRC de Kamouraska :** Aide financière et un Webinaire pour renforcer la sécurité informatique des entreprises du Kamouraska
- 13. Lettre résidents Nord-du-Rocher :** Concernant la pulvérisation de la chaussée du Chemin Nord-du-Rocher et de la rue Grand'Maison
- 14. Relais pour la vie :** Demande d'aide financière d'un infirmier clinicien du CISSSBSL pour l'événement qui se tiendra le 11 juin prochain à La Pocatière
- 15. Ministère des Transports :** Confirmation d'une aide financière au montant de 30 732 \$ pour les routes locales 1 et 2 (subvention automatique pour le déneigement)

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une résidente demeurant au 18, rue Pelletier (secteur St-Gabriel) fait état de la situation survenue suite à un appel logé à la centrale d'urgence 9-1-1. Il y a eu une problématique de localisation parce que la personne est résidente de Saint-Pacôme vivant dans les limites de la Municipalité de Saint-Gabriel. La Municipalité va investiguer la situation.

13. VARIA

154.06.22

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 35.

Louise Chamberland
Maire

Alain Desjardins
Directeur général par intérim

Je, Louise Chamberland, mairesse, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Louise Chamberland, mairesse